

Décision n°2022-016

Objet : Environnement - exposition "Des gestes en plus, des déchets en moins" - convention avec le SMICTOM de la zone sous vosgienne et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le SMICTOM de la zone sous vosgienne et la Région Bourgogne-Franche-Comté, une convention relative au prêt de biens mobiliers pour l'exposition « Des gestes en plus, des déchets en moins » qui prendra place dans le hall de l'Espace la Savoureuse à Giromagny du 2 au 23 mai 2022.

Visa préfectoral

Etueffont, le 1^{er} mars 2022,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER.

